

**Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay**  
**Séance du 04/12/2009**

L'an deux mil neuf le quatre décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, PLOU Peggy, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel (arrivé à 21h00), ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard,

Absente excusée : Mme BROCHERIOU Isabelle

Absent(e)s : Mmes PORTE THEKIAN Laurence, VIVION Fabienne M. CHANTEBEL Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 14
- Votants : 14

Date de convocation : 27/11/2009

Date d'affichage : 27/11/2009

A été nommé secrétaire : FAURIE Julien

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

**2. Administration Générale –**

- a. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations "Hygiène et Sécurité" hors champ de formations organisées par le CNFPT
- b. Adhésion à l'assistance en assurance – Communauté de Communes Gâtine et Choisses
- c. Visite du Sénat – Remboursement des frais de transport et de repas du Conseil Municipal des Jeunes

**3. Personnel – Attribution d'une prime pour les apprentis**

**4. Urbanisme –**

- a. Proposition d'acquisition – Roche Biette
- b. Proposition Touraine Logement

**5. Finances –**

- a. Décision Modificative n°1 – Budget Espace Jeunes Municipal
- b. Décision Modificative n°7 – Budget Général de la Commune de Semblançay
- c. Décision Modificative n°2 – Budget Delahaye
- d. Concours du receveur – Attribution d'indemnités
- e. Autorisation de fonctionnement pour l'année 2010 sur 25% du budget 2009

**6. Proposition de motion – Réforme des collectivités territoriales**

**7. Rapport des commissions**

**8. Intercommunalité**

**9. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20h10.

## **1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Le compte rendu de la séance du 12 octobre est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **2. Administration Générale –**

### **a. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de formations "Hygiène et Sécurité" hors champ de formations organisées par le CNFPT**

Monsieur le Maire expose que suite à des discussions menées entre la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest et la Commune de Semblançay, il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat de formations « Hygiène et Sécurité », hors champ de formations organisées par le CNFPT permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. Le groupement prendra fin au terme du marché. La Commission d'appel d'offres sera celle de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la commune de Semblançay au groupement de commandes créé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest du 29 octobre 2009, d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations « Hygiène et Sécurité », annexée à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents, d'accepter que la Communauté de communes Touraine Nord Ouest soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

### **b. Adhésion à l'assistance en assurance – Communauté de Communes Gâtine et Choisilles**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes a fait appel au Cabinet MP2A Conseil pour l'assister dans le lancement d'une consultation en matière d'assurance. Il s'agissait de remettre à plat l'ensemble des contrats de la structure, de vérifier leur contenu et leur raison d'être en fonction des compétences notamment, puis de lancer une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée.

Le Cabinet Conseil a adressé une proposition relative à cette même mission pour l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes. Cette étude permettrait à la Commune de Semblançay de vérifier qu'elle est correctement assurée pour l'ensemble des domaines d'intervention mais également de faire des économies.

Jean-Bernard POULLE explique qu'au début il était plutôt réservé sur cette proposition mais que celle-ci est effectivement source d'économies, d'efficacité dans les assurances et de simplicité dans la gestion des divers domaines d'assurance d'une collectivité via le regroupement des contrats (bâtiments, véhicules, responsabilité civile, protection juridique).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de délibérer sur le lancement sur l'année 2010 d'une mise en concurrence de l'ensemble des contrats d'assurance de la commune et d'accepter d'être assisté par le Cabinet MP2A selon les tarifs établis par le devis du 26 octobre dernier et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette étude.

### **c. Visite du Sénat – Remboursement des frais de transport et de repas du Conseil Municipal des Jeunes**

Monsieur le Maire expose que le Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France s'est tenu les 17, 18 et 19 novembre derniers. A cette occasion, le Conseil Municipal des Jeunes a été invité à visiter le Sénat accompagné d'élus. Il est proposé au Conseil Municipal d'indemniser les élus ayant avancé le coût du péage aller et retour pour emmener les enfants à Paris ainsi que le prix des repas des enfants, soit 20,80 Euros, 20,80 Euros et 1,60 Euros pour les frais de transport et 203,70 Euros pour les frais des 7 repas.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'indemniser les élus ayant avancé le coût du péage aller et retour pour emmener les enfants à Paris ainsi que les repas : 20,80 € par enfant soit 1,60 € pour les frais de transport et 203,70 € pour les frais des 7 repas.

## **3. Personnel – Attribution d'une prime pour les apprentis**

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'attribution annuelle d'une prime de 170,00 € au prorata de la présence dans la commune, en faveur des apprentis de la Commune de Semblançay.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une prime annuelle de 170,00 € au prorata de la présence dans la commune, en faveur des apprentis de la Commune de Semblançay.

#### **4. Urbanisme – Proposition d'acquisition – Roche Biette**

Monsieur le Maire fait état d'un contact avec un lotisseur pour les terrains de Roche Biette. Il demande au Conseil Municipal s'il convient de poursuivre la négociation ou d'attendre d'autres solutions ou proposition. Le Conseil Municipal décide d'attendre notamment le vote du budget 2010.

#### **5. Finances –**

##### **a. Décision Modificative n°1 – Budget Espace Jeunes Municipal**

Monsieur le Maire indique que le budget espace jeunes péri scolaire nécessite un ajustement en fonctionnement :

D 022	Dépenses imprévues	- 1 000.00
D 60623	Alimentation	+ 1 000.00

Par ailleurs, il expose que la subvention du budget général au budget espace jeunes péri scolaire d'un montant de 7 500.00 € n'est pas nécessaire pour l'année 2009 car ce budget enregistre des recettes supplémentaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Espace Jeunes Péri Scolaire

##### **b. Décision Modificative n°7 – Budget Général de la Commune de Semblançay**

Monsieur le Maire expose que la commune de Semblançay enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires :

R 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 13 992.64
--------	---	-------------

Par ailleurs, la commune de Semblançay enregistre des dépenses non utilisées :

D 6045	Achats d'études, prestations de services	- 1 000.00
D 60633	Fournitures de voirie	- 1 000.00
D 606331	Fournitures d'environnement	- 1 000.00
D 615231	Entretien environnement	- 3 000.00
D 61522	Bâtiments	- 2 063.21
D 615233	Travaux du SIEIL	- 7 936.79
D 62322	Fêtes personnes âgées	- 1 000.00
D 022	Dépenses imprévues	- 9 537.63
D 6411	Personnel titulaire – rémunération principale	- 26 000.00
D 6421	Cotisations à l'URSSAF	- 2 000.00
D 6453	Cotisations aux caisses de retraites	- 2 989.73

Il est proposé d'affecter cette somme (71 520 €) de la manière suivante :

En fonctionnement :

D 6226	Honoraires	+ 1 000.00
D 60612	Energie Electricité	+ 2 000.00
D 60621	Combustibles	+ 4 500.00
D 67441	Subventions aux budgets annexes	+ 30 000.00
D 023	Virement à la section d'investissement	+ 34 020.00

En investissement :

R 021	Virement du fonctionnement	+ 34 020.00
D 2158-22	Eclairage public	+ 1 500.00
D 2151-41	Voirie	+ 3 500.00
D 2088-41	Immobilisations incorporelles	+ 6 000.00
D 2158-65	Environnement	+ 3 200.00
D 2158-21	Travaux Bâtiments	+ 6 000.00
D 2088-21	Immobilisations incorporelles	+ 6 000.00

D 2313-94	Ecole	+ 5 600.00
D 2183-80	Informatique	+ 2 220.00

Par ailleurs, en investissement la commune de Semblançay enregistre des recettes supplémentaires au titre de la TLE, il est proposé de l'affecter ainsi :

R 10223	TLE	+ 3 236.44
D 2151-41	Voirie	+ 3 000.00
D 020	Dépenses imprévues	+ 236.44

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°7 du Budget Général de la Commune de Semblançay.

#### **c. Décision Modificative n°2 – Budget Delahaye**

Monsieur le Maire propose d'affecter le montant des subventions aux budgets annexes du Budget Général de la Commune de Semblançay soit 37 500.00 € au budget Delahaye de la manière suivante :

D 1641	Emprunts en Euros	+ 37 500.00
R 7474	Participation budget général	- 37 500.00

Il est également proposé d'affecter les dépenses imprévues du budget Delahaye au remboursement du capital de l'emprunt :

D 022	Dépenses imprévues	- 10 000.00
D 1641	Emprunts en Euros	+ 10 000.00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Delahaye.

#### **d. Concours du receveur – Attribution d'indemnités**

Le Conseil Municipal décide, à la majorité – deux abstentions – de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour l'exercice 2009 (soit 566,52 €), que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame JACQUET Solange.

#### **e. Autorisation de fonctionnement pour l'année 2010 sur 25% du budget 2009**

Monsieur le Maire expose que dans l'attente du vote du budget, la Commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Afin de permettre à la commune de pouvoir fonctionner dès le début de l'année 2010, et ceci avant le vote des budgets communaux 2010, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'ensemble des budgets de l'année 2009.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager des dépenses à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de l'ensemble des budgets de 2009

### **6. Proposition de motion – Réforme des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire propose d'adopter le vœu suivant :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la proposition de motion élaborée par l'Association des petites villes de France,  
Considérant qu'en vertu de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la commune constitue « le premier niveau de l'administration publique et le premier échelon de proximité » et qu'elle est au carrefour de toutes les préoccupations de nos concitoyens et des services publics dont ils ont besoin ;  
Considérant que le projet de loi de finances pour 2010, présenté par le Gouvernement, prévoit la suppression de la taxe professionnelle et que le texte relatif aux collectivités territoriales préparé par le Gouvernement prévoit de limiter la possibilité pour les départements et les régions de participer financièrement à des projets d'intérêt communal et de donner aux préfets le pouvoir de redessiner la carte de l'intercommunalité, éventuellement à l'encontre de l'avis de la majorité des communes concernées ;

Considérant que ces orientations font courir un risque de tarissement des ressources financières, de paralysie de l'action publique locale et de recentralisation du pouvoir, alors même que la décentralisation, fondée sur les principes de proximité et de responsabilité des conseils élus, dans les territoires, au plus près de la population, devrait, au contraire, être consolidée et amplifiée, et alors même que les collectivités locales sont les architectes du cadre de vie de nos concitoyens et les garantes des investissements pour le futur, assurant les trois quarts des efforts publics dans ce domaine ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'affirmer son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;
- De formuler le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;
- D'exprimer son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ou communauté de communes et dans lisibilité incertaine ;
- De souhaiter que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent, demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.
- D'appeler le Gouvernement et les parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales et à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

## **7. Rapport des commissions**

Patrick DUBREUIL expose que les travaux de la salle culturelle attenante à la Mairie ont commencé. Parallèlement, des travaux d'isolation du toit de la Mairie vont être entamés. Les travaux de réfection de toiture de la salle des fêtes seront terminés d'ici les vacances scolaires. Par ailleurs, les agents techniques communaux terminent les travaux d'intérieur du logement social du Serrain. Enfin, les travaux relatifs à la façade des nouveaux locaux du Club du Vieux Château débiteront courant janvier.

Monsieur le Maire précise que l'Architecte des Bâtiments de France impose de mettre en place des tuiles plates afin de soutenir les briqueteries de Bridoré, il déplore ce choix qui augmentera sensiblement le coût des travaux. Par ailleurs, Monsieur le Préfet a répondu à notre questionnement relatif à l'utilisation de l'eau du forage thermique de l'école maternelle pour alimenter les cuvettes et urinoirs des toilettes de l'école maternelle, il est prêt à discuter d'une dérogation qui devrait néanmoins présenter les garanties nécessaires pour la sécurité sanitaire des enfants.

Jean-Claude DUBOIS indique que dans le cadre de la réhabilitation de la rue des AFN seuls les travaux relatifs aux espaces verts restent à terminer. Les travaux de voirie relatifs à la rue de Beaulieu sont pratiquement terminés. Enfin, la réfection de voirie prévue en 2010 via la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles est la Rue de Beaufoux et probablement la Rue du Petit Bercy en 2011. Par ailleurs, il explique qu'après une rencontre relative à l'arrêt fil vert face au stade avec le Conseil Général, il a été convenu que l'abris bus resterait au même endroit mais que le bus s'arrêterait plus loin.

Patrice ORTILLON remarque que le revêtement de la Rue du Champ Belé est très abîmé. De plus, les riverains ont pris l'habitude de se garer sur les bas côtés, ce qui abîme considérablement l'état de la chaussée.

Monsieur le Maire assure qu'un courrier sera expédié à l'ensemble des habitants afin de les sensibiliser à rentrer leurs véhicules chez eux si cela leur est possible afin de protéger au mieux les chaussées.

Michel CHAUVEAU demande que l'abreuvoir de Dolbeau soit curé.

Monique TESSIER expose que le pressoir a été installé au niveau de La Poste. Les plantations rue des AFN sont en cours tout comme la création du massif du Parking haut de la Mairie. La mise en place de l'arrosage automatique reste à terminer. Quelques projets sont déjà planifiés pour 2010 : l'éclairage de La Poste, notamment de la vigne et du pressoir, ainsi que des plantations sur l'espace devant l'Hôtel de La Mère Hamard.

Monsieur le Maire indique que la Gazette de fin d'année sera distribuée avant Noël.

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le vendredi 29 janvier 2010 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22h00.

Les Conseillers,

Le Maire,